

IL NE PEUT PLUS RIEN NOUS ARRIVER D'AFFREUX, **MAINTENANT**

**RED IS
DEAD**

LA
CLASSIF
DE LA
PEUR

"VOUS VOULEZ PAS
UN WHISKY D'ABORD ?"

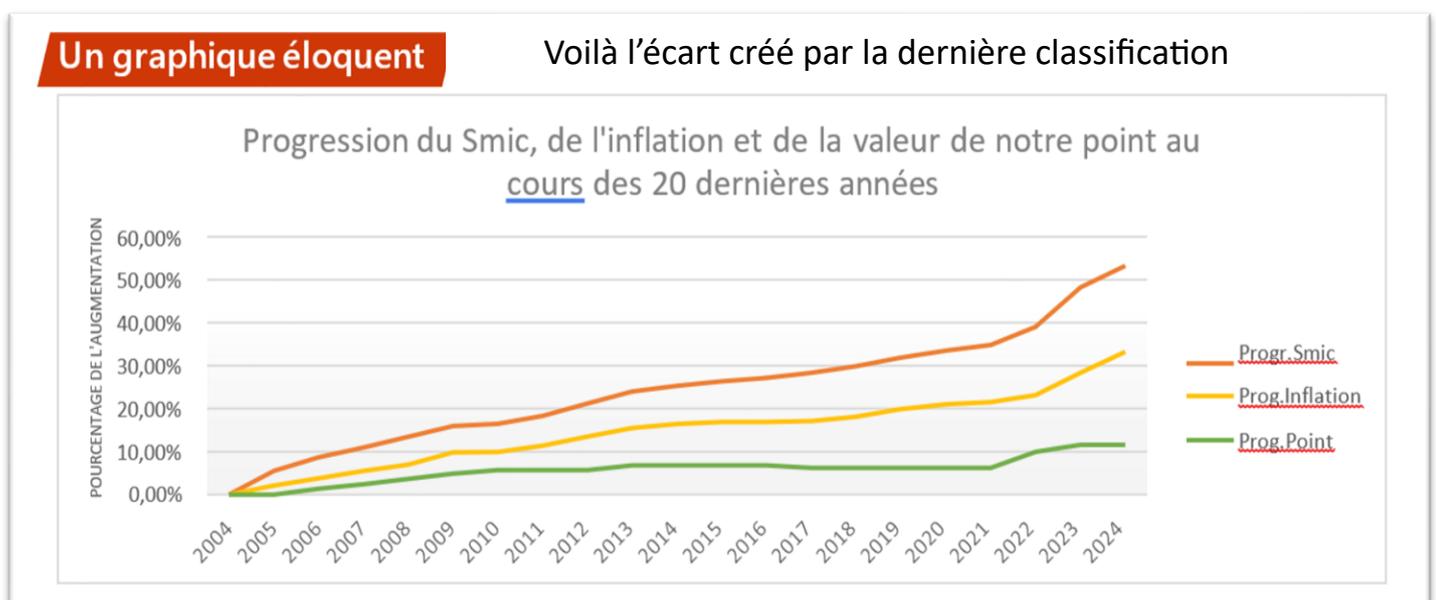
Carsat Rhône-Alpes

la
cgt

Nouvelle classification 2024

Pourquoi la CGT s'oppose à ce projet

Des négociations sont en cours pour modifier la classification de 2004, qui, malgré les promesses tenues à l'époque par le COMEX National et les organisations syndicales signataires a conduit à une régression de la rémunération pour la grande majorité des salariés des Organismes de Sécurité Sociale (transformation des 2% d'ancienneté en 2 points, ...) et à une mobilité salariale de moins en moins possible.



Le nouveau projet présenté par l'employeur en 2024 est dans la continuité de celui de 2004 : **individualisation des salaires et garantie d'évolution dérisoire**. Pour résumer, le projet d'embellissement de la classification de 2004 c'est :

- * Le maintien de la grille actuelle avec **la création de 2 niveaux intermédiaires** sur la grille administrative pour les niveaux 4 et 5 (4B et 5C) dont l'obtention est conditionnée à la réalisation d'activités supplémentaires
- * La revalorisation des premiers niveaux pour que le niveau 3 atteigne le SMIC.
- * L'augmentation du coefficient de base pour tous les niveaux à hauteur d'une moyenne de 26 points supplémentaires. **Ce rehaussement ne s'appliquera majoritairement qu'aux nouveaux embauchés** puisque les plus anciens, par leurs points de compétences acquis n'en seront pas bénéficiaires (= fongibilité). Aussi Un(e) nouvel(le) embauché(e) pourra avoir la même rémunération qu'un agent avec 10 ans d'ancienneté hors point de compétence. **Exemple :** un agent niveau 4 ayant 12 ans d'ancienneté avec 28 points de compétences se verra déduire ce nombre de point au 24 points prévus

par la nouvelle classification. Ainsi il ne bénéficiera d'aucune augmentation si ce n'est l'attribution des 3 points garantis.

- * **L'attribution garantie de 3 points** (22,83€ brut/mois), pour les salariés qui ne bénéficieront d'aucune revalorisation de leur salaire. Cette mesure sera versée au titre de 2024 avec effet rétroactif au 1er janvier 2024
- * Le maintien d'un **plafond maximal de 50 points d'ancienneté**
- * **La suppression du plafond maximal de point de compétence.** Néanmoins **l'attribution à 20% des effectifs est maintenue** limitant la possibilité d'évolution salariale
- * Le maintien des **pas de compétences différenciés** selon les niveaux. Ils passent de 7 à 8 points pour les N3 et N4, de 12 à 13 points pour les N5 à N7 et de 15 à 16 points pour les N8 à N12
- * Le maintien du **statut cadre dès le 5A** pour la grille administrative et dès le IVA pour la grille informatique
- * Le maintien du **statut de manager dès le 5C** pour la grille administrative
- * Le maintien de la **prime de résultat à partir du niveau 8** de la grille administrative et dès le niveau 7 de la grille informatique

Contrairement au récit institutionnel qui justifie la rigueur de la politique salariale des agents par le déficit de la sécurité sociale, **toutes les revendications CGT sont finançables.** En effet, **le fameux « trou de la Sécu » est le résultat de choix politiques délibérés.** Comme l'indique la Cour des Comptes, il suffirait que les recettes contractuellement attendues soient effectivement reversées :

Synthèse du Rapport de la Cour des Comptes

Savez-vous que : 

1. *Une partie des taxes sur le tabac, destinée à la Sécu n'est pas reversée : **7,8 milliards***
2. *Une partie des taxes sur l'alcool destinée à la Sécu n'est pas reversée : **3,5 milliards***
3. *Une partie des primes d'assurances automobiles, destinée à la Sécu n'est pas reversée : **1,6 milliard***
4. *La taxe sur les industries polluantes, destinée à la Sécu n'est pas reversée : **1,2 milliard***
5. *La part de TVA, destinée à la Sécu n'est pas reversée : **2 milliards***
6. *Retard de paiement à la Sécu pour les contrats aidés : **2,1 milliards***
7. *Retard de paiement par les entreprises : **1,9 milliard***

En faisant une bête addition on arrive au chiffre de : 20,1 milliards d'euros.

Conclusion :

Si chacune des institutions reversait légalement, ce qu'elle doit chaque année à la Sécurité Sociale, les prétendus 11 milliards de trous seraient aujourd'hui 9 milliards d'excédents !

LA CGT A D'AUTRES REVENDICATIONS

- ➔ **Refonte totale de la classification sans contrainte budgétaire préalable**
- ➔ **Revalorisation de tous les niveaux pour un rattrapage salarial et la reconnaissance des compétences**
- ➔ **Maintien des points de compétences avec l'augmentation des coefficients**
- ➔ **Des pas de compétence identiques entre les niveaux**
- ➔ **Automaticité des mesures promotionnelles**
- ➔ **1% d'augmentation par année d'ancienneté et sans plafond**
- ➔ **Attribution de la prime Ségur convertie en points pérennes pour tous les personnels sociaux, éducatif et de soins**
- ➔ **Premier niveau au SMIC avec indexation de tous les niveaux sur le SMIC et l'inflation pour ne plus jamais décrocher par rapport au SMIC**

Le projet de classification présenté ne répond pas à la promesse faite d'améliorer le pouvoir de vivre de tous les salariés de la Sécurité Sociale. Si ce projet a pour seul avantage de revaloriser à minima les salaires à l'embauche, à contrario, **il déprécie l'ancienneté en tant que compétence.**

Lors des précédentes négociations afférentes à la classification, la CGT avait fait valoir son droit d'opposition au projet signé par d'autres OS. C'est bien cette opposition légale qui a contraint l'employeur à revenir aux tables des négociations avec le doublement de l'enveloppe initialement prévue pour cette nouvelle classification.

Aujourd'hui encore, cela reste très insuffisant ! Signer dans ces conditions, contraindrait les salariés à **supporter pendant encore 20 ans, des salaires de misère** avec un niveau 3 qui va rapidement repasser au-dessous du niveau du SMIC.

Après plus de vingt ans d'attente, la CGT ne peut pas signer une classification qui prévoit seulement **3 points d'augmentation pour près de 60% des agents en poste.**

CGT CARSAT Rhône-Alpes
04 72 91 90 24
syndicat.cgt@carsat-ra.fr
cgt.carsat69@gmail.com

Pour te syndiquer

